



Gestion d'un syndicat secondaire

Par **87100**, le **11/02/2015** à **12:11**

je suis propriétaire d'une maison qui jouxte une copropriété. je suis également propriétaire d'un lot dans cette copropriété qui comporte deux batiments distincts(mon lot compose à lui seul un de ces deux batiments = bat. B)).

La copropriété est gérée par un syndic.

je précise que je n'ai aucun accès aux parties communes de cette copropriété (limitées à une cour sur l'arrière du batiment principal, cour sur laquelle est construit , en partie, mon lot)

Je souhaite constituer , seule (un seul lot pour le batiment B)un syndicat secondaire.

Puis je en être le syndic ? (le syndic de la copropriété m'affirme que non , et considère que je dois sortir de la copropriété si "je ne veux plus d'eux").

Quels seraient mes droits et devoirs vis à vis du syndicat principal ? : dois je être convoquée aux AG (et donc payer les frais au syndic)? . dois je "rendre compte" ?